

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-cinq et le sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-huit octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.**

Conseillers en exercice : **11**  
Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG

**ABSENTS** : Gérald GIBAUD

**EXCUSES** : Séverine CELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie MONTES

### OBJET : Transformation de l'avance fait au budget du centre d'accueil en subvention

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, les années précédentes, le budget de la commune a fait plusieurs avances sur le budget du centre d'accueil afin de financer son déficit. Mais le budget du centre d'accueil ne peut pas rembourser ces avances, c'est pourquoi, il conviendrait de les transformer en subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la transformation de l'avance faite au budget du centre d'accueil en subvention d'un montant de **79 482.79 €**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie  
le 7 novembre 2025  
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20251107-25\_11\_019-DE  
Reçu le 28/11/2025